

Atelier Développement Responsable : un nouveau souffle

Par Bruno Florence, Président du Sncd

À l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle du Sncd qui s'est tenue le 14 juin a été dévoilé le nouveau logo de votre syndicat et sa nouvelle baseline : Data Marketing Industrie. Avec cette nouvelle identité, le Sncd affirme la spécificité de ses membres qui travaillent autour de la Data au service du Marketing dans un contexte Industriel.

En adhérant au Sncd, les prestataires du marketing direct et digital affirment auprès de l'ensemble de leur écosystème leur volonté de proposer leurs services dans le respect de la déontologie et des bonnes pratiques de la profession.

En adhérant à la Charte Développement Responsable du Sncd, les membres affichent leur souhait d'aller plus loin encore dans la prise en compte des enjeux d'éthique et de développement responsable dans leurs professions.

Le lancement du nouveau logo du Sncd impliquait la mise à jour du logo de la Charte Développement Responsable. C'est chose faite, et pour ceux d'entre vous qui adhèrent à la Charte 2018, vous pouvez le télécharger pour mise à jour sur vos supports de communication [en cliquant ici](#).

Le nouveau souffle impulsé au sein du Sncd doit contribuer à porter plus haut et plus loin l'engagement des membres sur les problématiques de RSE.

⇒ L'Atelier Développement Responsable a besoin de volontaires pour l'animer et contribuer à sa pérennité. C'est votre engagement qui fera son succès.
Si cette opportunité vous intéresse, contactez sans plus tarder Méliné Matossian [par mail](#) ou au 01 55 43 06 13.

Focus : Retour sur le petit-déjeuner de signature de la Charte Développement Responsable 2018

par Méliné Matossian

À l'initiative de son atelier Développement Responsable, le Sncd a créé fin 2011 la Charte du Développement Responsable et reconduit son action pour 2018. À ce jour, 33 sociétés membres ont signé la Charte Sncd Développement Responsable et se sont ainsi engagées suivant trois axes d'implication : social, économique et environnemental.

Cet atelier du Sncd a mené des travaux permettant l'édition de la Charte du Développement Responsable et la publication de Newsletters Responsables. Au-delà de la sensibilisation et de l'engagement, le Sncd accompagne ses membres dans la mise en œuvre concrète de leurs actions.

L'adhésion à cette Charte permet aux membres de mieux piloter leurs démarches de Responsabilité Sociétale (RSE), de renforcer leur visibilité et leur engagement auprès des parties prenantes, d'anticiper les contraintes réglementaires, de communiquer sur des valeurs fortes et fondées et d'être éligibles à certains appels d'offres. Les objectifs majeurs étant surtout de réduire leur impact environnemental, s'impliquer dans une politique de ressources humaines soucieuse du bien-être de leurs collaborateurs et respecter la diversité.

Les 33 membres-signataires pour l'année 2018 sont :

76310, AAA DATA, ADRESS COMPANY, AID - ADD INTELLIGENCE TO DATA, AMABIS, CABESTAN, CAPE, CIFEA MKG, COMBBASE, CRITÈRE DIRECT, DATA COMPANY, DATA PROJECT, DOCAPOST, DOLIST, DOLMEN, EDATIS, EDIWARE, ELLISPHERE, FRANCE ROUTAGE, HSK PARTNERS, IQVIA, ITL, MEDIAPOST, MEDIAPOST PUBLICITÉ, PRODILISTE, RDSL, RMF, SAFIG DATA, SOGEC DATAMARK SERVICES, SOLOCAL, SOS FICHIERS, VERTICAL MAIL, YES INDEED !

Réunis le 15 mars 2018 à l'occasion du petit-déjeuner de signature, les lauréats ont profité de ce moment privilégié pour échanger sur leurs bonnes pratiques et renforcer leurs connaissances. Au programme de la matinée :

- Un point d'étape sur la Charte Développement Responsable du Sncd : bilan des 5 dernières années et de la campagne de candidature 2018 par Virginie Fillion-Delette et Méliné Matossian, membres de l'Atelier Développement Responsable ;
- Une présentation des labels Imprim'Vert et papier par Matthieu Prevost, Responsable environnement Uniic et Coordinateur national Imprim'Vert ;
- Un retour sur les idées reçues et les chiffres clés de la consommation énergétique du papier et du digital, par Jan Le Moux, Country Manager, Two Sides.

Les points principaux qui sont ressortis des échanges partagés à l'occasion du petit-déjeuner :

- La nécessité de nommer un référent développement responsable dans l'entreprise, un « ambassadeur », sur la base de la sensibilité personnelle et des compétences de celui-ci. La légitimité du référent développement responsable en tant que personne-ressource dans l'entreprise doit être reconnue par la direction comme par l'ensemble des collaborateurs. Son rôle est de dresser le bilan de la politique RSE de l'entreprise et d'établir des perspectives d'amélioration dans les divers domaines que cette politique recouvre.
- Le développement responsable des entreprises doit faire l'objet d'une démarche de progrès continu. Chaque année, une feuille de route doit être établie afin de fixer un cap, tout en laissant de la place à l'expérimentation et à l'émergence d'initiatives nouvelles.
- La responsabilité sociale des entreprises est encadrée en France par un certain nombre de textes réglementaires. En s'engageant en faveur de la Charte Développement Responsable du Sncd, les signataires expriment leur volonté d'aller plus loin que les obligations auxquelles ils sont soumis par la loi, faisant ainsi état d'une démarche pleinement volontaire et proactive.
- Le développement durable et la protection de l'environnement sont des piliers fondateurs de toute politique RSE. Cet engagement peut se traduire de différentes manières : recours à des fournisseurs responsables, obtention de labels, développement d'offres écoconçues... L'atelier Développement Responsable du Sncd est à la disposition de tout adhérent qui souhaiterait aller plus loin dans cette démarche et obtenir des conseils pour l'amélioration de sa politique en la matière.



Petit-déjeuner de signature de la Charte Développement Responsable du Sncd le 15 mars 2018

Idées reçues : Achats responsables, pour aller plus loin ensemble

par Virginie Fillion-Delette

« Chaque jour, 30 à 40 PME ferment en raison de retards de paiement » déclarait Pierre Pélouzet, Médiateur national des entreprises, au micro de France Inter (20/02/2018). Pas de doute, les retards de paiement sont un fléau pour les PME. En France, la moitié des factures est payée en retard.



Le Gouvernement s'est penché sur la question dès 2010 en créant la Charte des « Relations fournisseurs responsables » qui rassemble les parties prenantes autour de 10 engagements. Cette Charte encourage les entreprises et entités publiques à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs, en sensibilisant l'ensemble des acteurs économiques aux enjeux de l'achat responsable et à la qualité des relations client-fournisseur.

Dès 2016, la Charte franchit le seuil de 1 800 signataires, ce qui représente un volume de 590 milliards d'euros d'achats annuels ! Le respect des engagements permet d'obtenir le Label qui certifie et distingue les entreprises et les acteurs publics garants de pratiques d'achats responsables et vertueuses.

En cas de relations complexes, vous pouvez vous adresser au médiateur dédié qui vous garantit un service de médiation gratuit, rapide (moins de trois mois) et confidentiel (le secret des affaires est préservé, la notoriété des entreprises également).

Charte 
**RELATIONS FOURNISSEURS
RESPONSABLES**

Que vous soyez fournisseur ou donneur d'ordre, les règles qui régissent les achats vous concernent ! Dans le premier cas, c'est la sécurité de votre entreprise, à travers sa trésorerie, qui est en jeu. Dans

le second cas, vous devez garantir des relations loyales (par exemple dans la négociation) et respecter les délais légaux de règlement des factures¹.

En vous engageant auprès du Sncd par la signature de la Charte Développement Responsable, vous êtes devenus des ambassadeurs des pratiques loyales qui garantissent la durabilité et la pérennité de vos entreprises ainsi que de vos parties prenantes. Pratiquer les achats responsables c'est s'engager ensemble dans une dynamique de prospective et de succès pour un développement économique durable.

Pour aller plus loin, voici des ressources utiles :

- CNA : [Conseil National des Achats](#), association. Vous y trouverez un centre de formation, des enquêtes, des événements, un Club des Directeurs des Achats, des groupes d'études.
- Le [portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics](#). Site gouvernemental, c'est la ressource réglementaire de référence.

Idées reçues

La Charte de la Diversité : un engagement concret en faveur de la non-discrimination et de l'égalité des chances

par **Virginie Fillion-Delette**

Nous l'évoquons dans le dossier d'adhésion à la Charte Développement Responsable du Sncd (point n°3), vous êtes très peu à la signer. Voilà pourquoi nous levons aujourd'hui le voile (et sans doute quelques préjugés) sur cette charte née en 2004 à l'initiative de Claude Bébéar (fondateur d'AXA) et Yazid Sabeg (conseiller économique et homme d'affaires).

Qu'est-ce que la discrimination ?

Le législateur (qui prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende pour les personnes physiques, à 225 000 euros d'amende pour les personnes morales) considère que discriminer c'est traiter de manière défavorable une personne plus qu'une autre, dans une situation comparable et pour un motif prohibé.

On discrimine par l'origine ethnique, le sexe, l'âge, l'origine sociale, le lieu de résidence, le handicap, l'apparence physique, etc.

Pourquoi signer la Charte de la Diversité ? Pour :

- manifester son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité ;
- favoriser l'égalité des chances face à l'emploi ;
- améliorer la performance de l'entreprise.

La démarche d'engagement est similaire à celle que vous avez initiée en signant la Charte du Sncd, à savoir la réalisation d'actions concrètes pour décliner votre engagement en faveur de la diversité.

Vous voulez vous engager dans la lutte contre les discriminations et signer la charte ? Voici ce que vous devez savoir :

- dans un premier temps, vous remplirez le formulaire dédié ;
- puis, vous renseignerez les actions menées par votre entreprise ;
- enfin, vous vous acquitterez des frais de signature qui s'élèvent à :

¹ <http://www.rfar.fr>

- 200 € (moins de 250 salariés) ;
- 600 € (de 250 à 999 salariés) ;
- 1 500 € (plus de 1 000 salariés).



Sachez que seul le dirigeant est habilité à signer la charte !

Si des questions demeurent sans réponse ou si vous recherchez des conseils, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat Général de la Charte de la Diversité au 07 78 02 72 18.

Pour aller plus loin, consultez le [site de la Charte de la diversité](#).

Le Saviez-vous ?

REV3, l'économie autrement

par Matthieu Prévost, Responsable environnement, UNIC

Jeremy Rifkins est l'auteur de la *Troisième révolution industrielle*, un livre mettant en avant « l'étouffement de nos économies sous la dépendance des énergies fossiles » en proposant des solutions durables pour la croissance.

Un positionnement déjà mis en avant depuis des années, ne serait-ce que pour parler dès la création du terme de développement durable.

Nous savons tous que les ressources naturelles sont limitées et que nous devons réduire notre impact sur l'environnement mais aussi notre dépendance à ces ressources limitées.

La théorie de J. Rifkin propose une révolution autour de l'énergie via 5 piliers :

- Produire de l'énergie verte : changer le mode de production énergétique en passant par des énergies alternatives.
- Distribuer l'énergie par les bâtiments : utiliser et distribuer le surplus de production énergétique là où il y a le besoin.
- Stocker l'énergie : faire d'une unité de production énergétique (l'entreprise ou un véhicule par exemple) un lieu de stockage possible permettant de distribuer au bon moment et au bon endroit l'énergie.
- Partager la production et l'utilisation de l'énergie : développer par exemple « l'internet de l'énergie », le partage, l'intelligence, les réseaux aussi bien au niveau macro que micro et dans le but de réguler l'offre et la demande.
- Rouler électrique : changer la mobilité en travaillant sur des modes de transport alternatifs, bien entendu travailler sur les énergies renouvelables avec l'infrastructure que cela entraîne.

Pour plus de plus amples informations : <http://rev3.fr/origine/>

Témoignage : Quoi de neuf chez DOLMEN ?

par **Dorothee ARLES,**
Responsable du Capital Humain



Tout jeune signataire de la Charte Développement Responsable, Dolmen aborde la démarche RSE à tous les niveaux : en tant qu'employeur, fournisseur, client, acteur de la société...

Dolmen, une entreprise engagée dans son rôle d'employeur responsable. Avec un effectif total qui a plus que doublé ces 3 dernières années et près de 30 créations de postes sur le premier trimestre 2018, nous nous efforçons de mettre l'humain au cœur du fonctionnement de Dolmen car nous sommes convaincus que c'est parce que nous aurons la meilleure équipe que nous continuerons à avancer vite sur notre marché et que nous poursuivrons notre croissance.

Ce qui nous rassemble tous chez Dolmen c'est l'envie de partager un projet d'entreprise collaboratif passionnant, simple et engagé avec une ambition commune : la satisfaction de nos clients.

Nous défendons une vision de l'emploi collaborative, équitable et juste : process de recrutement collaboratif, parcours d'onboarding agile et orienté client, entretiens de carrière trimestriels inversés orientés solution focus... autant de pratiques mises en place pour faire vivre une véritable expérience salarié à ceux qui nous rejoignent.

Convaincus de notre rôle sociétal, nous libérons du temps de travail à nos salariés pour les impliquer dans notre écosystème. Véritable source d'ouverture et de montée en compétences, cela leur permet de s'engager à l'échelle locale, ce qui fait partie de l'ADN de l'entreprise. Participation active à la semaine de l'emploi pour les personnes handicapées (job-dating, vidéos de sensibilisation réalisées par les salariés), accompagnement d'étudiants ou de publics en demande d'emploi ou en réinsertion professionnelle (job-dating, enseignements, coaching), interventions dans des conférences, animations d'ateliers... autant de canaux qui nous permettent de partager notre vision de l'emploi avec notre écosystème.

Notre démarche d'entreprise responsable s'inscrit aussi auprès de nos clients.

En tant qu'acteur du marketing client local pour l'univers du retail, nous avons un rôle à jouer dans « l'éducation » de nos clients sur les sujets d'éthique du traitement des données des consommateurs. Forts de cette conviction, nous sommes enregistrés comme organisme de formation depuis fin 2016 et nous accompagnons nos clients pour qu'ils puissent instaurer une relation de confiance avec leurs clients, que ce soit dans les étapes d'acquisition, de management ou d'activation des données. Évidemment, nous intégrons toutes les exigences du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles) : prise en compte du consentement éclairé, des désabonnements, droit à l'oubli, portabilité des données...

Cette orientation donne du sens à notre travail et mobilise nos équipes vers l'innovation d'une gamme d'offres responsables.

En effet, sur des sujets d'acquisition de données, par exemple, nous proposons à nos clients depuis 2017 un nouveau mode d'acquisition de données fluide et directement accessible depuis le smartphone des consommateurs. Cette nouvelle source d'acquisition de données permet de

diminuer l'impact environnemental des actions Marketing d'acquisition de données et de connaissance client.

Par ailleurs, sur des sujets d'activation client, nous privilégions naturellement l'envoi de campagnes de communication digitales (Email, SMS, SMS enrichi...) et ciblées (basées sur la connaissance client collectée et traitée dans la plateforme Marketing client accessible aux centrales et magasins), ce qui diminue drastiquement l'impact environnemental tout en augmentant l'efficacité des campagnes Marketing CRM envoyées.

En parallèle, sur l'offre courrier adressé, nous proposons depuis 2017 nativement dans la plateforme une offre « courrier adressé biodégradable » avec papier recyclé et encre végétale.

Parallèlement, les données collectées et traitées par nos clients sont hébergées dans des data centers situés exclusivement en France et certifiés Tier-III par l'Uptime Institute qui est la plus haute certification en termes de protection des données en France.

Autant de précautions prises car nous défendons une utilisation éthique et responsable des données.

La signature de la Charte Développement Responsable en mars dernier est une première étape dans la formalisation de nos actions éco-responsables, avant d'initier une démarche vers le Label Lucie dans les prochains mois.

Événements / Agenda



- 16 au 22 septembre : Semaine de la mobilité
- 9 au 13 octobre : Semaine pour la Qualité de vie au travail
- Novembre : Mois de l'ESS



Retrouvez l'ensemble de [nos publications](#) concernant le Développement Responsable sur notre site.

Comité de Rédaction et Atelier Développement Responsable du Sncd :

L'équipe est constituée de Virginie FILLION-DELETTE, Méliné MATOSSIAN (Sncd) et Matthieu PRÉVOST (Uniic).

Vous souhaitez réagir, témoigner, vous investir sur le Développement Responsable ? Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous ! Envoyez un mail à mmatossian@sncd.org.



Crédits photos :

Le médiateur des entreprises

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

Charte Relations Fournisseurs Responsables

<http://www.rfar.fr/charte-relations-fournisseurs-responsables/>

Charte de la Diversité en entreprise

<http://www.charte-diversite.com/>

Semaine de la mobilité

<https://entreprise-environnement.org/tout-comprendre-sur-la-semaine-europeenne-de-la-mobilite/>

Semaine pour la Qualité de vie au travail

<http://semaineqvt.anact.fr/>

Note : tout ou partie des marques mentionnées dans ce document sont des marques déposées et sont citées uniquement à titre d'exemple.